

Déclaration de la FSU au CDEN du 8 février 2017

Comparé aux plafonds de 15 ou 25 postes des années passées, la dotation positive de 38 emplois d'enseignants du 1^{er} degré attribuée au Vaucluse pour l'année 2017/2018 correspond mieux aux nécessités d'augmentation des moyens du département pour répondre aux réalités du terrain.

Pour autant, le département a accumulé un tel déficit en moyens qu'il faudrait dans l'avenir plusieurs dotations annuelles supérieures à ces 38 postes pour améliorer significativement les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Cette analyse, nous la tirons des premiers éléments du bilan de rentrée 2016 publié par le ministère. Il y apparaît, en comparaison des situations de départements scolarisant des effectifs élèves similaires, que le Vaucluse n'est pas bien doté en emplois pour toutes les missions qu'il doit remplir au service des élèves.

On y lit qu'en 2016 le Vaucluse a tout juste rattrapé son P/E de 2010. En comparant le Vaucluse aux autres départements, on constate que le pourcentage de postes consacrés aux structures classes y est bien supérieur pendant que le taux de postes consacrés aux autres missions d'enseignement et d'accompagnement des élèves est lui au contraire inférieur.

Et ce n'est pas pour autant qu'il y a trop de classes ouvertes en Vaucluse. On lit toujours dans les documents ministériels que les taux d'élèves par classe en maternelle et en élémentaire sont une nouvelle fois supérieurs à la moyenne nationale.

Il y a donc une vraie nécessité de continuer à fortement abonder le nombre d'emplois du département dans le futur. Pour que d'avantage de postes puisse encore être consacrés à des ouvertures ou des maintiens de classes sans laisser à la traîne les autres missions indispensables de l'école.

S'agissant de ces missions d'enseignement et d'accompagnement de la scolarité des élèves « hors la classe », les décisions soumises au CDEN ne suffiront pas à les améliorer significativement.

- Il y a besoin de plus que 5 nouveaux postes de remplaçants pour garantir le temps d'enseignement légalement dû à tous les élèves.
- Il y a besoin de plus que 3 nouveaux postes de brigades pour pouvoir réellement améliorer les propositions de formations offertes à l'ensemble des enseignants.
- Il y a besoin de plus que 2 nouveaux postes UPE2A pour pouvoir réellement améliorer les conditions d'enseignement offert aux élèves allophones dont le nombre est en croissance sur le département.
- Il y a besoin de multiplier les antennes RASED et les dispositifs spécialisés d'aide aux élèves en difficulté scolaire.
- Il y a besoin d'implanter plus que 3 nouveaux postes d'enseignants référents de scolarité pour améliorer les conditions de travail des enseignants et améliorer les services rendus aux familles des élèves handicapés.

Concernant les mesures d'ouvertures de classes présentées, nous devons déplorer cette année encore que pas moins de 6 ouvertures, pourtant identifiées comme nécessaires par l'administration elle-même, ne se feront pas faute de locaux mis à disposition par les communes pour les réaliser.

Il faut impérativement que l'administration départementale dépasse le stade du simple constat et que Monsieur le Préfet utilise les pouvoirs qui lui sont donnés pour peser sur ces municipalités afin qu'elles engagent des budgets conséquents pour leurs écoles.

Concernant les décisions de non ouvertures ou de fermetures de classe, plusieurs de ces décisions sont dues à l'incapacité, faute de postes suffisants, de pouvoir dépasser les notions de « seuils » pour prendre en compte la particularité des structures des écoles ou encore le profil des élèves qui y sont scolarisés. Pour permettre d'ouvrir des classes dans des écoles primaires en considérant la répartition pédagogique des élèves ou pour permettre d'ouvrir des classes dans des écoles qui n'ont pas le classement EP alors qu'elles en ont les caractéristiques.

S'agissant de l'évolution générale de l'école en Vaucluse, une attention particulière doit être portée sur les territoires ruraux. Ce sont les instructions spécifiques données par le ministère aux DASEN, leur demandant de mener une politique positive pour les écoles situées en zones rurales et de montagne conformément à l'esprit de la loi du 8 juillet 2013 qui réaffirme l'attachement de la Nation d'y maintenir une offre éducative de qualité et de proximité.

Rien n'étant mis en chantier en Vaucluse, nous demandons à Monsieur le directeur académique d'entamer une réflexion approfondie avec les collectivités rurales et de ne prononcer aucune mesure de fermeture de classe sur ces territoires tant que des études abouties n'auront pas été menées.

C'est dans ce sens que nous demandons de maintenir l'école de Brantes ouverte et de maintenir la structure de l'école d'Entrechaux à 5 classe à la rentrée 2017 pour tenir compte de l'enclavement du bassin de vie qui les entourent.

Dans la continuité de l'orientation donnée par le ministre à une partie des dotations départementales ces dernières années, l'effort fait pour la création de postes qualitatifs pour améliorer les conditions d'enseignement dans les écoles recevant une population d'élèves scolairement fragiles se poursuit et nous le saluons. Même si les objectifs fixés par le ministère sont loin d'être atteints.

S'agissant des postes « plus de maîtres que de classe », il faudra continuer à en doter les écoles et savoir, comme le département a commencé à le faire, dépasser les implantations en REP/REP+ pour multiplier ces postes dans les écoles qui ne sont pas ou ne sont plus intégrées dans la carte de l'éducation prioritaire.

Le deuxième volant de postes qualitatifs doit permettre la scolarisation d'enfants de moins de trois ans résidants dans des zones urbaines et rurales défavorisées. Mais si nous faisons le bilan depuis la mise en place du dispositif, les 4 structures effectives et les 2 hypothétiques structures supplémentaires pour la rentrée ne reflètent pas les nécessités éducatives que devrait avoir mis en place ce département dont le pourcentage de population défavorisée est tellement élevé.

Nous regrettons que ces implantations de classes dépendent tellement des mairies et que cette année, comme les précédentes, des projets n'aboutissent pas à cause de réticences émises pour des raisons budgétaires par des communes.

Pour contourner ce manque d'engagement des municipalités, l'éducation nationale devrait baisser les moyennes d'élèves dans les classes maternelles existantes afin de permettre plus d'accueil d'élèves de moins de 3 ans.

Mais il faudrait que ce soit dans des conditions générales d'accompagnement de l'ensemble des élèves de maternelle améliorées au regard de l'existant. Nous avons constaté depuis quelques années, dans beaucoup d'écoles, la diminution des temps de présence des ATSEM pendant les heures d'enseignement. Cela va à l'encontre de la qualité de l'enseignement donné aux élèves et il doit y être remédié. Pour cela, nous demandons à l'administration d'intervenir auprès des mairies pour les sensibiliser sur les incidences négatives de ces suppressions d'ATSEM sur les capacités des enseignants et des ATSEM de socialiser et d'instruire les élèves correctement.

Le constat global que nous tirons des observations que nous venons de faire montre que, cette année encore, les moyens donnés au Vaucluse ne lui permettent pas de préparer une rentrée scolaire 2017 ambitieuse et sans difficultés.